

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°18

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022-26

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 21

Date de convocation : 28 octobre 2022
Secrétaire de séance : Elisabeth GARREAU

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES	X		
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES		X		CONTASSOT PIERRE-OLIVIER		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE	X		
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X	9		MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC		X		GOYON MARIE-ANGELIQUE	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL		X		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN			X	VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE		X	
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE			X
	ALBAN BERNARD			X	PROST PHILIPPE			X
	COTTEY ROMAIN			X	THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATAHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : Signature d'une convention et paiement de la facture Organom au titre de 2021

Afin de rationaliser la collecte des ordures ménagères, il a été acté l'adhésion de la Communauté de Commune de la Veyle au Smidom, bien que le traitement des tonnages collectés soit confié à un opérateur différent. Le Smidom perçoit sur l'ensemble du territoire communautaire de la Veyle la redevance incitative destinée à financer le traitement des ordures ménagères.

Une convention tripartite Organom/Communauté de commune de la Veyle/Smidom doit être mise en place afin de contribuer au traitement des tonnages provenant du territoire de la Communauté de Commune.

La participation financière est basée sur deux éléments : Une contribution proportionnelle à la population des communes précitées pour assurer et sécuriser le financement de l'usine de tri-biologique/méthanisation-compostage et une contribution correspondant au financement des investissements et du fonctionnement intégrant le transfert, le transport et le traitement en euros à la tonne.

Le président du Smidom demande au comité syndical de délibérer sur le sujet afin de clarifier la situation et de régler la somme demandée au titre de l'année 2021.

Après délibération le Comité Syndical,

Par 7 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions,

DESAPPROUVE la signature de la convention et le paiement à l'organisme Organom.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 04 novembre 2022

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le